



COMMUNIQUÉ

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et les 14 communes qui la composent s'engagent dans la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat (PLUi-H).

Il s'agit de s'interroger collectivement sur l'avenir que nous souhaitons pour notre territoire à échéance 10/20 ans, en traitant globalement différentes thématiques qui sont très liées les unes aux autres : l'attractivité de notre territoire, la préservation et la valorisation de notre environnement, l'évolution du littoral, la nature de notre développement économique, l'offre de mobilités, les besoins en logements et en équipements-services, les conditions d'une bonne qualité de vie...

Ce travail engage fortement les communes et l'intercommunalité. Il se doit aussi de mobiliser l'ensemble des acteurs et des habitants, pour recueillir votre avis et se nourrir de vos idées.

Une enquête destinée à tous les habitants est à votre disposition jusqu'au 15 mars 2025 pour nous permettre d'apprécier votre perception du territoire et des enjeux de l'aménagement pour demain.

Enquête : https://fr.surveymonkey.com/r/EnqueteHabitants_PSGCV

De plus, dans le cadre de la concertation sur ces deux procédures concomitantes, la commune de Commequiers met à disposition du public à la mairie **deux registres de concertation**, un pour chaque procédure, destinés à recueillir les observations du public et ce, jusqu'à l'arrêt de chaque procédure.

Attention, ces deux registres ne sont pas destinés à recevoir les demandes particulières des administrés (pour le changement de zonage ou la constructibilité d'un terrain par exemple). Celles-ci doivent être adressées directement à M. le président de la Communauté d'Agglomération, par voie postale au siège de Givrand ou par mail (à l'adresse pluih@payssaintgilles.fr).

Des informations sur le calendrier prévisionnel et l'avancement des études seront communiquées régulièrement à la population tout au long de la procédure : site internet du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération (<https://payssaintgilles.fr/>), site internet de la commune, articles dans la presse, etc.).